RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00088
Numéro SIREN : 791 944 515
Nom ou dénomination : ABN Auto-Moto

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 1877

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SARL ABN Auto-Moto — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Avenue Gustave Eiffel 02400 CHATEAU-THIERRY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 9 1 9 4 4 5 1 5 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

Copie certifiée conforme à l'original

Exercice N clos le, 31/12/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 307	AS	2 781	4 525
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 492	AU	9 818	7 674
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 800	BI		3 800
	TOTAL (II)	BJ	28 599	BK	12 600	15 999
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	524 314	BU	39 070	485 244
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	8 800	BW		8 800
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	66 638	BY	813	65 826
	Autres créances (3)	BZ	61 384	CA		61 384
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	270 097	CG		270 097
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	931 234	CK	39 883	891 351
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	959 833	1A	52 482	907 351

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABN Auto-Moto — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)		DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	106 789
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	78 137
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	201 426
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	123 515
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	226 346
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	22 872
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	283 281
	Dettes fiscales et sociales		DY	41 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	8 281
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	277
	TOTAL (IV)		EC	705 925
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	907 351

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	586 650
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

ANNEXES DES COMPTES

Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL ABN Auto-Moto

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 907 350.59 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 78 137.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/04/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Installations générales, agcts	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels de bureau	3 à 5 ans
- Matériels informatiques	3 ans
- Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

La provision pour dépréciation du stock de véhicules est calculée de la manière suivante :
- En fonction d'une estimation basée sur la valeur de marché et sur la cotation Argus des véhicules. Montant de la provision au 31/12/2022 : 39 070 euros.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL ABN Auto-Moto

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 729		1 578
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		8 385		4 720
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		2 742		
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		1 124		521
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	17 979		6 819
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		3 800		
		TOTAL	3 800		
		TOTAL GENERAL	21 779		6 819

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — ~~Sur sol d'autrui~~					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				7 307	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers				13 105	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				2 742	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier				1 646	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			24 799	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				3 800	
		TOTAL			3 800	
		TOTAL GENERAL			28 599	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL ABN Auto-Moto

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 613	1 169		2 781
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	5 177	1 283		6 460
	Matériel de transport	1 523	548		2 072
	Mat. bureau et informatiq., mob.	1 124	162		1 287
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	9 437	3 163		12 600
	TOTAL GENERAL	**9 437**	**3 163**		**12 600**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
A. immo. corp. Matériel transport							
A. immo. corp. Mat. bureau mobilier inf.							
A. immo. corp. Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
TOTAL					
Stocks		620	38 450		39 070
Créances		938		125	813
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL GÉNÉRAL		**1 558**	**38 450**	**125**	**39 883**

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	620	38 450		39 070
	Sur comptes clients	938		125	813
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	**1 558**	**38 450**	**125**	**39 883**
	TOTAL GÉNÉRAL	**1 558**	**38 450**	**125**	**39 883**

Dont provisions pour pertes à terminaison				
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		38 450	125
	- financières			
	- exceptionnelles			

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	302 953.89	524 314.47	302 953.89	524 314.47
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	**302 953.89**	**524 314.47**	**302 953.89**	**524 314.47**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 800		3 800
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	975	975	
	Autres créances clients	65 663	65 663	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres — Taxe sur la valeur ajoutée	31 061	31 061	
	coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	30 324	30 324	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAUX	**131 823**	**128 023**	**3 800**

Renvois
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	612
Autres créances	900
Disponibilités	
TOTAL	**1 512**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	150.00	100.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	150.00	100.00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	123 515	27 113	96 402	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		283 281	283 281		
Personnel & comptes rattachés		7 680	7 680		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		5 443	5 443		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	13 964	13 964		
	Taxe sur la valeur ajoutée	14 004	14 004		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	262	262		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		226 346	226 346		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		8 281	8 281		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		277	277		
	TOTAUX	**683 052**	**586 650**	**96 402**	

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 13 485

(2) Montant divers emprunts, dett/associés 226 346

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	277
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**277**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 279
Dettes fiscales et sociales	3 093
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	8 281
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**142 653**

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités à verser en raison du départ en retraite des salariés n'ont pas été évalués et n'ont pas été comptabilisés au 31/12/2022.

Les indemnités de fin de carrière sont prises en charge dans le cadre d'un contrat de prévoyance auprès de l'organisme IRPAuto (Institut de Retraite et de Prévoyance des salariés de l'Automobile, du Cycle et du Motocycle).

ABN AUTO-MOTO

Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000.00 €

Siège social : Avenue Gustave Eiffel

02400 CHATEAU THIERRY

791 944 515 RCS SOISSONS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 1 636 021 € contre 847 893 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 92.95 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 545 848 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 41 613 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 46 125 € à 82 446 €, soit une progression de 78.74 %, alors que l'effectif moyen est passé de 1 à 3 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 95 323 € contre 38 929 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 144.86 %.

Le résultat financier, d'un montant de 3 193 €, contre 1 977 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 98 516 €, contre 40 906 € au 31 décembre 2021.

~~Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 1 €, contre -1 € pour l'exercice précédent.~~

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 20 380 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 78 137 €, représentant 4.78 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 126.82 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 34 449 €, soit 4.06 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pleinement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, en nette progression par rapport à l'exercice précédent, nous allons continuer à porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau de notre marge et de nos frais fixes de structure, et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 78 137.01 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 78 137.01 €
- Soit un bénéfice distribuable de ..... 78 137.01 €
- Une somme de ..... 20 000.00 €

  à titre de dividende, soit par part, un montant de 133.3334 €
- et le solde, soit ..... 58 137.01 €

  au compte "Autres réserves".

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 133.3334 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée, soit le 30 juin 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

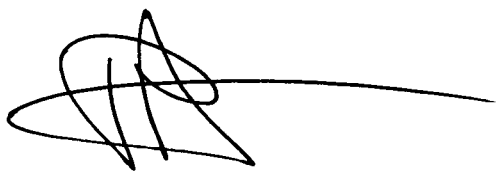
Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La gérance



Rappel de l'article L 232-25 du Code de commerce :

"Lors du dépôt prévu au I des articles L. 232-21 à L. 232-23, les sociétés répondant à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2 et de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, peuvent déclarer que le compte de résultat, distinct des autres documents comptables ne seront pas rendus publics.

Les autorités judiciaires, les autorités administratives au sens de l'article 1er de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ainsi que la Banque de France ont toutefois accès à ces comptes.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article."

ABN AUTO-MOTO

Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000.00 €

Siège social : Avenue Gustave Eiffel

02400 CHATEAU THIERRY

791 944 515 RCS SOISSONS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 78 137.01 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	78 137.01 €
- Soit un bénéfice distribuable de	78 137.01 €
- Une somme de	20 000.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de 133.3334 €	
- et le solde, soit	58 137.01 €
au compte "Autres réserves".	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 133.3334 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, soit le 30 juin 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance

